



Notice d'emploi N° 9044 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	33.3 % flupyrsulfuron-méthyl-sodium ; 16.7 % metsulfuron-méthyl
Nom UICPA:	methyl 2-(4,6-dimethoxypyrimidin-2-ylcarbamoylsulfamoyl)-6-trifluoromethylnicotinate monosodium salt; methyl-2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)-amino]carbonyl]amino]sulfonil]benzoate
Teneur en COV:	0 %

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Speleo

Numéro d'homologation fédéral: F-6116	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9900414	Titulaire de l'autorisation étranger: DuPont de Nemours (France) S.A., France

Autorisé jusqu'au 31.12.2024

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Blé	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 25 g/ha Application: automne et printemps.	1
Lin	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 25 g/ha	
Seigle, Triticale	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 25 g/ha Application: en automne.	1
Épeautre	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 25 g/ha Application: automne ou printemps.	

Charges générales / agronomiques:

- 1 Traitement dans des cultures semées en automne.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.